



## ANNEXE 8

# AVIS DES MEMBRES DU 5<sup>e</sup> COLLÈGE DU CNLE

---



### Contexte : un avis sollicité pour France Stratégie dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie pauvreté

Le Conseil national de lutte contre les exclusions (CNLE) a été associé à la concertation sur la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en amont de sa mise en œuvre. Aujourd'hui, une partie du CNLE est consultée par France Stratégie dans le cadre de l'évaluation de cette politique publique.

*Extrait du document de présentation de la démarche de consultation par France Stratégie :*

**QUOI :** La ministre des solidarités et de la santé a confié à France Stratégie l'évaluation ex post de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'évaluation d'une politique vise notamment à déterminer si elle permet d'atteindre les objectifs souhaités et si elle touche les personnes visées.

Afin d'alimenter le travail d'évaluation, France Stratégie a souhaité, à la demande du CNLE auprès du délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté, associer au comité d'évaluation des personnes concernées afin d'élargir le champ des voix susceptibles de se faire entendre dans la conception de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats.

**QUI :** Les membres actuels du collège des personnes concernées du CNLE.

**OBJECTIF :** L'objectif de la démarche de consultation est de faire contribuer des personnes concernées à l'évaluation de la stratégie afin de bénéficier de leurs

savoirs de vie essentiels que personne ne peut connaître ou exprimer à leur place.

**Le Collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, dit 5<sup>e</sup> collège, a été consulté en deux temps : une journée de formation puis une matinée de concertation. 11 membres du 5<sup>e</sup> collège ont contribué à cet avis.**

**Une journée de formation (plutôt considérée comme une journée d'information par les membres du 5<sup>e</sup> collège présents) s'est tenue à la DGCS le 21 janvier 2020** pour échanger autour du concept d'évaluation et expliquer la mission du comité d'évaluation de la Stratégie. Cette journée s'est tenue en présence de :

- Secrétariat général du CNLE,
- 3 membres de France Stratégie
- 11 membres du 5<sup>e</sup> collège du CNLE
- 3 personnalités qualifiées et intervenants : Jean-Claude Barbier (CNLE), Cyprien Avenel (IEP) et Jérôme Vignon (CNLE comité scientifique(ex-ONPES))

Cette journée a été suivie d'une **matinée de concertation le 22 janvier 2020 animée par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa)**, en présence du secrétariat général du CNLE, d'Etienne Pinte et de Jean-Claude Barbier en tant qu'observateur. Sur la base d'un questionnaire de France Stratégie modifié par les membres du 5<sup>e</sup> collège, les 11 représentants présents ont pu formuler leur avis et préconisations concernant l'évaluation de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

**5 hommes et 6 femmes ont participé à l'élaboration de cet avis**, dont :

- 5 membres du CNLE qui avaient déjà participé aux travaux de concertation de la stratégie Pauvreté en tant que membres du 8<sup>ème</sup> collège du CNLE en 2018
- 6 nouveaux membres du CNLE siégeant déjà au Comité de suivi de la Stratégie pauvreté ou au Conseil national des personnes accompagnées.

Association référente	NOM	Prénom
Armée du Salut/CNPA	MAGGIORE	Aldo
Armée du Salut/CNPA	YOUNES	Yasmina
ATD Quart Monde	MONGUILLON	Nathalie
ATD Quart Monde	VIGOURT	Henry

CHRS l'Avenir	CRETEAU	Angélique
CHRS l'Avenir	VIRLOGEUX	Dominique
FAS Val de Loire	FOUCHE	Sylvie
FAS Val de Loire	ROULY	Cédric
Petits frères des pauvres	DIOP	Fatouma
Petits frères des pauvres	MARCEL	André
Secours catholique Rhône	AZEMARD	Aurélié

### Les membres du 5<sup>e</sup> collège ont travaillé sur 6 questions principales :

- Avez-vous déjà participé à un groupe de travail sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la stratégie de lutte contre la pauvreté
- Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mener parmi celles de la stratégie de lutte contre la pauvreté ?
- Qu'est-ce que la stratégie devrait couvrir qu'elle ne couvre pas ?
- Selon vous, comment faire et quand vérifier qu'une politique de lutte contre la pauvreté est mise en place ?
- Selon vous, comment vérifier qu'une politique mise en place fonctionne ?

Une question concernant les méthodes et les indicateurs n'a pas pu être traitée en tant que telle, mais les membres ont émis des préconisations et des points de vigilance transversaux à destination du comité d'évaluation de la Stratégie.

L'Agence nouvelle des solidarités actives a animé ces temps de réflexion collective et rédigé l'avis, qui a été ensuite soumis à la relecture et validation des 11 membres présents, avant transmission à France Stratégie.

### 1. Avez-vous déjà participé à un groupe de travail sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté ? Lesquels ?

Les membres du 5<sup>e</sup> collège présents ont tous participé, en tant que « personnes concernées », à différentes instances dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté :

- les **groupes de concertation du CNLE** sur l'identification des axes prioritaires de travail de la Stratégie Pauvreté - pour les membres de l'ancien 8<sup>e</sup> collège en mandat depuis janvier 2018
- les **groupes de travail thématiques régionaux** de la Stratégie Pauvreté, pour une partie d'entre eux
- les **réunions des CRPA et CNPA** dont certaines sont en lien avec la Stratégie Pauvreté
- le **comité de suivi ad hoc de la Stratégie** mis en place par ATD Quart Monde

Force est de constater **une grande disparité dans cette participation**. Certaines personnes se sont trouvées « sur-sollicitées », d'autres se sentent au contraire trop peu impliquées dans la mise en place de la Stratégie au niveau local. La mise en place d'un cadre propice à la participation n'est pas toujours au rendez-vous malgré des efforts dans certaines régions.

**Les membres du 5<sup>e</sup> collège saluent certaines bonnes pratiques :**

- La *présence majoritaire de personnes concernées dans certains groupes* de travail régionaux ainsi que dans des instances de suivi ad hoc, et *une animation assurée en binôme par une personne concernée et un professionnel*. Cette configuration permet d'aboutir à des contributions et des propositions concrètes prenant en compte les réalités de terrain et renforce le niveau de mobilisation des personnes.
- *La mobilisation par des pairs* pour renforcer la participation de personnes concernées aux différents groupes de travail. « *On nous demande de mobiliser d'autres personnes [en situation de précarité]. On a plus de facilités à le faire que des techniciens (...) même si c'est fatigant.* »

**Certains points d'alerte sont identifiés** concernant la mobilisation des personnes concernées :

- *Un manque d'information sur l'avancée des travaux* pour certains :
  - peu de retours suite aux contributions faites par les personnes concernées,
  - certaines personnes n'ont pas été informées de l'existence et la tenue des groupes de travail sur les territoires
- *Une mobilisation très soutenue pour d'autres* : avec la participation bénévole à 3 ou 4 groupes de travail, en parallèle d'engagements sur d'autres mandats, qui s'ajoute à la mission d'identifier et de mobiliser d'autres personnes concernées dans les groupes de travail.

- *Des contraintes financières, logistiques et calendaires très fortes, peu compatibles avec la réalité des personnes mobilisées :*
  - **Des moyens financiers dédiés à la participation très contraints, difficiles à débloquer** : les associations accompagnant les personnes se retrouvent souvent dans l'obligation d'avancer les frais, ce qui pénalise les petites structures, moins dotées.
  - Plusieurs réunions de la Stratégie ont été **annulées la veille ou quelques jours avant**, ce qui est perçu comme décourageant et a mis en difficulté les personnes ayant organisé leur venue aux événements. L'organisation de ces temps de travail ne permet pas toujours aux personnes concernées d'anticiper et de s'organiser de manière optimale (prévoir un repas sur le pouce si besoin, etc...)
- *L'espace collaboratif numérique est un outil dont l'accès et l'usage est peu adapté pour des personnes en situation de précarité* : il nécessite une inscription préalable, l'accès à une connexion à internet et un ordinateur (l'outil n'est pas adapté pour les smartphones). Certains membres du 5<sup>e</sup> collège n'y ont aujourd'hui encore même pas accès !
- *Il peut être difficile de s'exprimer et d'être entendu dans certains groupes de travail* s'il n'y a qu'une seule « personne concernée » représentée.

## 2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la stratégie de lutte contre la pauvreté ?

### Concernant la Stratégie,

- Les représentants du 5<sup>e</sup> collège du CNLE souhaitent que l'ambition affichée par la Stratégie pauvreté soit traduite par **des actions effectives** avec **des effets à court et long termes pour les personnes**, et **pas uniquement pour nourrir des ambitions stratégiques et politiques**.
- Avant de s'atteler à la conception et la mise en œuvre de nouveaux travaux, projets ou dispositifs, **s'assurer que cela ne se fait pas au détriment de choses existantes** qui fonctionnent bien.

### Concernant la participation des personnes concernées et notamment du 5<sup>e</sup> collège du CNLE :

- Une **prise en compte réelle** des personnes concernées par tous les acteurs mobilisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie pauvreté :

- *Dans leurs mots et leurs manières de s'exprimer*, en évitant l'écueil de renvoyer aux personnes qu'elles ne savent pas, et que ce sont à elles uniquement d'être dans une démarche d'apprentissage. « *L'apprentissage doit être une démarche réciproque : ne descendez pas les marches pour nous, nous sommes capables de monter les escaliers à notre rythme, et acceptez en face d'avoir assez des marches à monter !* » Le travail et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie pauvreté ne sera pertinent que si tout le monde est convaincu d'une forme de parole digne d'égalité, quelle que soit sa forme.
- *Dans la façon de les mobiliser dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des actions* :
  - assurer le bon niveau d'information et la facilité d'accès aux groupes de travail et à l'espace collaboratif en ligne ;
  - proposer un format d'animation des temps de travail adapté pour tous ;
  - faciliter la présence des personnes avec des créneaux horaires de réunion adaptés.
- *De leurs contributions* :
  - mieux prendre en compte les avis émis **avec les mots des personnes** ;
  - donner **la même importance aux expériences des personnes qu'aux données chiffrées et aux discours politiques**;
  - garantir une information et des retours sur les sollicitations et contributions de la part des personnes concernées (mais pas que !).
- envoyer des comptes-rendus à tous les participants, pour assurer un suivi
- *Dans l'évaluation de la Stratégie* : assurer un lien plus étroit entre les Hauts commissaires et le terrain

### 3. Quelles sont, selon vous, les actions prioritaires à mener parmi celles de la stratégie de lutte contre la pauvreté ?

Les représentants du 5<sup>e</sup> collège ont relevé **la logique de « toile d'araignée » de la Stratégie pauvreté** : l'idée est d'associer de nombreux partenaires et que chaque mesure a une influence sur les autres. Dans cette logique, **tous les engagements et toutes les actions sont prioritaires**.

Les personnes se sont surtout attachées à :

- **Retrouver dans la Stratégie des actions-clé issues de la concertation et du rapport du CNLE : la formation des professionnels du social (A) et l'accompagnement global (B)**
- **Ne pas oublier « les invisibles » (C)**, des personnes en situation de grande pauvreté que l'on voit ou entend peu,
- **Associer les personnes concernées au suivi et à l'évaluation de la stratégie (D et E)**

**Certaines actions prioritaires ont été identifiées, mais cette liste est non exhaustive et n'est pas classée par ordre d'importance : tous ces chantiers sont d'égale importance, et leurs mises en œuvre n'ont de sens que si elles se font de façon complémentaire les unes des autres.**

#### ☛ **A. La formation des professionnels de l'action sociale, et notamment des travailleurs sociaux**

- Améliorer la formation initiale et continue de ces professionnels, en l'axant davantage sur l'humain et sur l'accompagnement vers le développement du pouvoir d'agir des personnes : les travailleurs sociaux ne doivent pas se positionner comme des sachants ou dominants vis-à-vis des personnes accompagnées.
- Renforcer la formation et l'information des travailleurs sociaux sur les réformes, les nouveaux dispositifs d'accompagnement social, pour que ces derniers soient en mesure de proposer l'accompagnement le plus adapté possible, favorisant le recours aux droits.

#### ☛ **B. Le déploiement de lieux permettant l'accès aux droits et un accompagnement global, à l'instar des lieux de premier accueil social inconditionnel de proximité.**

Favoriser l'accès et le recours aux droits par les personnes en offrant la possibilité d'une porte d'entrée unique vers l'information et l'orientation vers des services adaptés aux besoins de chacun :

- La forme que prend cette « porte d'entrée unique » peut varier en fonction des besoins du territoire : il peut s'agir de lieux bien identifiés (Maisons de quartier, Maisons de service public), mais également de services mobiles d'accès aux droits (camions avec permanences de travailleurs sociaux) et d'un numéro de téléphone unique et gratuit pour l'accès aux droits et l'orientation (différent du 115, qui est plus dans une logique d'urgence, avec des personnes formées ayant le temps de répondre aux questions.). Les cabines téléphoniques doivent être maintenues dans les villages et zones blanches pour l'accès à ces services.

- L'inconditionnalité de l'accueil implique un accès « tout public », qui permet de sortir d'une définition très figée et donc stigmatisante de la pauvreté, de favoriser un meilleur recours aux droits et aux services pour les personnes. « *C'est pas un lieu « pour les pauvres », c'est un lieu pour tout le monde.* »

#### ☛ C. Veiller à s'adresser en priorité aux jeunes et enfants, aux femmes et aux personnes en situation de très grande pauvreté

Les personnes se sont montrées très sensibles au fait qu'il y a de la pauvreté « invisible », et des enfants pauvres. La Stratégie de lutte contre la pauvreté ne doit pas oublier les personnes très précarisées et en difficulté. Ont été citées :

- Les **femmes qui vivent dans la rue** et constituent une part importante des sans-abris dans certaines villes, et ont des besoins spécifiques (hébergement « safe »), mais **également les femmes en situation de monoparentalité**, travaillant et ignorant leurs droits.
- Les **enfants et les jeunes** en situation de précarité, car « *ils sont l'avenir* »
- Les **personnes âgées qui sont seules**, qui ont peu de contacts sociaux et qui ne maîtrisent pas les outils numériques (« *On peut être isolé en ville et à la campagne* »)
- Les **personnes marginalisées** qui ne poussent pas la porte des centres sociaux ou qui se méfient des institutions : personnes qui se prostituent, personnes détenues, jeunes tentés par le deal, personnes migrantes qui ont peu de solutions pour se loger ou travailler, personnes à la rue

#### ☛ D. Associer les personnes concernées au suivi et à l'évaluation

Les membres du 5<sup>ème</sup> Collège se sont interrogés sur les liens à faire entre le CNLE et les personnes concernées impliquées dans les groupes de travail régionaux de la Stratégie pauvreté, ainsi que sur les liens entre le CNLE et France Stratégie. Plusieurs propositions ont émergé, qui mériteraient d'être approfondies :

- Comment appuyer les personnes concernées dans les groupes ?
- Comment mettre en place des groupes de suivi de l'évolution de la pauvreté, rassemblant tous les acteurs, au niveau local (ex du groupe Toulousain), qui soit vraiment opérationnels ?
- Comment faire remonter les infos des groupes de travail vers le CNLE ? Pourquoi ne pas créer un Réseau ou un Observatoire constitué de personnes concernées ?



- Pourquoi ne pas s'appuyer sur le CNLE pour élaborer ou relire des outils d'évaluation ?

☛ **E. Veiller à ce que toute action d'évaluation (entretien ; questionnaire...) soit une porte d'entrée vers de l'orientation et de l'accompagnement des personnes**

La mobilisation de personnes concernées dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté est un investissement considérable en temps et en énergie.

Les missions d'évaluation ou de diagnostic qui sont mises en place ou vont être lancées via la Stratégie pauvreté vont amener des professionnels divers (chercheurs, évaluateurs, consultants) à interroger des personnes, qui sont parfois en situation de grande fragilité. **Les membres du 5<sup>ème</sup> Collège rappellent qu'il est indécent de « demander aux gens toutes les informations sur leur vie, de se livrer sur leurs conditions de vie puis de partir sans leur proposer un appui ni les orienter, ni les informer sur ce qui a été fait de leurs témoignages ».**

Il est essentiel de **pouvoir a minima orienter les personnes interrogées**, ou de leur offrir la possibilité de faire le point sur leur situation et leur besoin d'accompagnement.

#### 4. Qu'est-ce que la stratégie devrait couvrir qu'elle ne couvre pas ?

☛ **En termes de thématiques** : prendre en compte la pauvreté dans toutes ses composantes, qui ne sont pas uniquement un manque de moyens matériels, et qui n'est pas qu'un problème monétaire. **L'accès à la culture et au sport, notamment pour les enfants**, constitue un enjeu important qui semble peu pris en compte dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté actuellement : beaucoup de familles n'emmènent pas leurs enfants au cinéma ou voir des expositions, par manque de moyens mais également par manque d'informations.

☛ **En termes de publics** : une attention particulière doit être portée au repérage et à la mobilisation des publics dits « invisibles », qui sont toujours les grands oubliés de ces plans et stratégies pluriannuelles (voir page précédente, point C).

☛ **En termes de territoires** : ne pas oublier les territoires d'Outre-mer, ni les zones blanches !

☛ **En termes de projets valorisés dans le cadre de la Stratégie** : la promotion de projets « pilote » est intéressante, mais ne permet pas de couvrir tous les publics, ni tous les territoires, comme c'est le cas de « Territoire zéro chômeur » ou « Un chez soi d'abord ». *« Au bout d'un an ou deux, quand on sait qu'un projet marche, pourquoi ne pas le généraliser ? »*

Ce sujet fait débat au sein des membres représentants du 5<sup>e</sup> collège : faut-il vite généraliser des projets expérimentaux si on sait qu'ils répondent à des besoins ? L'expérimentation de projets sociaux prend généralement du temps, et fait l'objet d'évaluation pour en vérifier l'effet. Certains projets mettent plus de temps que d'autres à produire des effets (ou non), il ne faut donc pas toujours précipiter la phase de déploiement.

Le groupe n'est pas unanime sur ce point, cependant on peut noter que la Stratégie ne peut pas être mise en œuvre uniquement via des projets « pilotes », qui concernent peu de personnes sur peu de territoire. Parfois, quand des solutions fonctionnent, il faut « sortir du pilote » et les mettre en œuvre partout.

## 5. Selon vous, comment faire et quand vérifier qu'une politique de lutte contre la pauvreté est mise en place ?

### ☛ COMMENT :

Le principal critère pour vérifier la mise en œuvre des actions de la Stratégie **est le retour des acteurs de terrain, quels qu'ils soient** : personnes concernées, professionnels, publics-cible, élus... Il sera donc essentiel de créer des outils adaptés pour récolter le plus fidèlement possible ces informations : des **questionnaires à destination des professionnels et des personnes concernées, des entretiens physiques**.

**L'évaluation doit prendre en compte les spécificités de chaque territoire**, en s'appuyant sur les priorités identifiées dans les feuilles de route thématique de chaque région, mais également sur la capacité de chaque groupe de travail à se mobiliser, construire des propositions et assurer le suivi.

L'évaluation doit s'assurer que **les moyens financiers dédiés annoncés sont bel et bien déployés**, pour les actions mais également pour la participation effective des personnes concernées.

## ☛ QUAND :

Toutes les mesures ne nécessitent pas le même temps de mise en œuvre, en fonction de différents critères :

- Le nombre et la nature des partenaires mobilisés autour du projet : certains projets sont pilotés à l'échelle nationale comme la réforme de la formation des professionnels de la petite enfance ; d'autres font l'objet de décisions et de prises d'initiatives d'acteurs de terrain à l'échelle d'un territoire.
- La rapidité d'exécution possible des mesures : ex de l'action des petits-déjeuners dans les écoles, déjà lancée depuis plusieurs mois
- Le caractère pluriannuel ou non des mesures

Par conséquent, il sera nécessaire d'identifier dès la phase de conception de l'évaluation **différentes échéances** pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures, selon leur nature.

**Un suivi de la mise en œuvre des actions dans la durée par le CNLE est essentiel, sur un format qui reste à définir une fois que l'instance aura été officiellement installée : via le comité scientifique, des groupes de travail thématiques, un avis du 5<sup>e</sup> collègue, etc...**

## ☛ PAR QUI

Le CNLE, par la mission de suivi de la Stratégie qui lui a été confiée, est l'un des garants de cette mission. Un **comité scientifique** doit voir le jour avec la réinstallation de l'instance. Les membres du 5<sup>e</sup> collègue y ont toute leur place, pour assurer leur mandat de représentation des personnes. Pour que cette démarche de représentation soit effective, il est essentiel de s'assurer que les acteurs sur les territoires disposent des moyens nécessaires pour faire remonter l'expérience du vécu. Ces retours d'expérience peuvent être récoltés grâce à la mobilisation et la participation effective :

- Des personnes concernées participant aux groupes de travail thématiques régionaux
- Des personnes concernées participant aux groupes d'appui locaux portés par les 16 associations ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt du CNLE pour mobiliser des représentants du 5<sup>e</sup> collègue

## 6. Selon vous, comment vérifier qu'une politique mise en place fonctionne ?

☛ **De manière transversale sur le volet « participation des personnes concernées » :**

- D'une part, en se basant sur **la mobilisation effective des personnes** concernées dans le cadre des groupes de travail thématiques régionaux dans la durée (pour rappel, l'objectif est de 50% dans chaque groupe de travail) ; leur **niveau de satisfaction** sur les évolutions constatées sur le terrain
- D'autre part, en prenant en compte les retours des membres représentants du 5<sup>e</sup> collège, basés sur les échanges avec leur groupe d'appui respectif, et éventuellement avec d'autres personnes concernées dans le cadre d'un **mandat de suivi de la mise en œuvre et des effets constatés sur le terrain** qui leur serait donné.

➤ **Sur l'atteinte des objectifs de résultats des mesures édictées dans le cadre de la Stratégie :**

- S'appuyer sur les **données chiffrées** qui pourront être transmises par les administrations et institutions publiques (ex : l'information du nombre de places en crèches créées par les CAF, les municipalités), mais également associatives (données du CCAS notamment).
- S'appuyer sur **les retours des outils de récolte de données diffusés auprès des professionnels de terrain et des personnes concernées.**
- Dans le cadre de la tenue des séances plénières du CNLE, **inviter les représentants de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté à présenter tous les ans un état d'avancement de la mise en œuvre des actions, mais également des premiers effets constatés.**

**En conclusion, quelques préconisations du 5<sup>e</sup> collège à destination du comité d'évaluation de la Stratégie :**

Pour les membres du 5<sup>e</sup> collège, le succès de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté devra être mesuré en prenant en compte la participation des personnes concernées. Le 5<sup>ème</sup> Collège préconise donc au Comité de France Stratégie en charge de l'évaluation, de :

- **Mesurer la participation effective des personnes concernées à l'élaboration et au suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté :**
  - S'assurer que le lien est fait entre les membres du 5<sup>e</sup> collège et les participants aux différents groupes de travail de la Stratégie Pauvreté, ainsi qu'avec le CNPA et les CRPA, pour permettre un suivi dans le temps et la remontée et l'échange d'informations.
  - Analyser le niveau et les conditions de mobilisation effective des personnes

concernées dans les instances de suivi de la Stratégie Pauvreté, via notamment les capacités d'« aller vers » déployées par les professionnels et les animateurs de groupes de travail ; la communication faite autour de la démarche sur les territoires . les retours des personnes elles-mêmes.

- **Être au plus près du terrain pour mesurer les résultats produits** : interroger les professionnels, mais aussi et surtout les publics-cible : recourir à des outils de récolte de données permettant de centraliser toute cette matière (questionnaires ; entretiens qualitatifs ; observations).
- Utiliser les outils d'évaluation et de diagnostic pour récolter de l'information mais aussi **aider les personnes en situation de précarité** à améliorer leur situation (a minima orienter, informer)
- **Mobiliser les membres du 5<sup>e</sup> collège pour la co-construction et la passation des outils de récolte de données**, en partenariat avec le comité d'évaluation piloté par France Stratégie et le comité scientifique du CNLE. Les membres sont intéressés à concevoir, tester et/ou améliorer des outils d'entretien ou des questionnaires, et/ ou à conseiller France Stratégie pour la diffusion de ces outils (format de passation ; etc...)
- **Analyser les moyens et outils mis à disposition des acteurs sur les territoires pour favoriser la remontée de l'expérience du vécu**, notamment des groupes d'appui locaux mobilisés dans le cadre du CNLE ; des instances participatives rattachées aux associations de terrain mobilisées dans le cadre de la Stratégie.